

Rectificatif à la décision d'exécution 2014/439/PESC du Conseil du 8 juillet 2014 mettant en œuvre la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 200 du 9 juillet 2014)

Page 14, à l'annexe, point II, entrée unique:

au lieu de:

	Nom	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Motifs	Date de l'inscription
	«Volkov, Vitaliy Nikolayevich			Juge au tribunal régional de Shklov. En janvier 2012, il a ordonné le transfert de N. Statkevitch, ancien candidat à l'élection présidentielle et militant d'opposition, vers une prison de sécurité à Moguilev, au simple motif d'infractions présumées au règlement intérieur de la colonie pénitentiaire IK-17 de Shklov. Ainsi, cette décision a eu pour conséquence de faire subir à N. Statkevitch des violations de ses droits humains telles que la privation de sommeil et la mise en danger de sa santé.	9.7.2014»

lire:

	Nom	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Motifs
«233.	Volkov, Vitaliy Nikolayevich	Волкаў, Віталь Мікалаевіч	Волков, Виталий Николаевич	Juge au tribunal régional de Shklov. En janvier 2012, il a ordonné le transfert de N. Statkevitch, ancien candidat à l'élection présidentielle et militant d'opposition, vers une prison de sécurité à Moguilev, au simple motif d'infractions présumées au règlement intérieur de la colonie pénitentiaire IK-17 de Shklov. Ainsi, cette décision a eu pour conséquence de faire subir à N. Statkevitch des violations de ses droits humains telles que la privation de sommeil et la mise en danger de sa santé.»